

ARRETE N° 21/2023

Arrêté portant sur l'éclairage public nocturne

Portant réglementation du fonctionnement de l'éclairage public

Le Maire de la Commune de Villiers sous Grez,

Vu les articles L 22121 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs généraux de police du Maire,

Vu la loi modifiée 82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, départements et Régions, Considérant la politique du Conseil municipal en faveur de la préservation de l'environnement,

Considérant qu'il est nécessaire de réduire la durée de l'éclairage public afin de respecter l'horloge

biologique de toutes les espèces, de réduire nos consommations d'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse,

Considérant que les lumières des candélabres consomment de l'énergie et sont responsables des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que les lumières des candélabres, en rompant l'alternance naturelle du jour et de la nuit, sont une source de perturbation pour la santé humaine, de la biodiversité et des espèces en général,

Considérant le caractère rural de la commune et l'absence d'activités économiques nocturnes,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

ARRÊTE

Article 1 : Suite à l'acquisition des nouvelles horloges astronomiques connectées, l'éclairage public de la commune est réglé comme suit :

Village

du 1 juin au 31 aout pas d'allumage de l'éclairage public

du 1 septembre au 31 mai

- matin

Allumage à 6h30mns

Extinction lever du soleil

- soir

Allumage coucher du soleil

Extinction 22h30mns

Hameau de Busseau

du 1 juin au 31 aout pas d'allumage de l'éclairage public

du 1 septembre au 31 mai

- matin pas d'allumage

- soir allumage coucher du soleil

- Extinction 20h30mns

sauf pour la fête nationale ou manifestation autorisée par la municipalité.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet, Fontainebleau

Gendarmerie de la Chapelle la Reine

Sapeurs Pompiers de la Chapelle la reine

Fait à Villiers-sous-Grez, le 24 juillet 2023.

Le Maire, Thierry Masson.

